

ARRÊTÉ

**RETRAIT D'UN ARRÊTÉ D'INTERRUPTIF DE TRAVAUX
N° 2023-060**

-24, rue des Piquettes-

Le Maire de la Commune de Margency,

Le maire de la commune de Margency,

VU le code de l'urbanisme,

VU l'arrêté interruptif de travaux n° 2023-043 en date du 10 novembre 2023,

VU le recours gracieux reçu en mairie le 28 novembre 2023 sollicitant le retrait de l'arrêté interruptif de travaux pris à l'encontre de la SCI RUE DU LUAT, représentée par M. BENAMSILI Sofiane,

CONSIDERANT que les arguments de M. BENAMSILI Sofiane sont de nature à rapporter l'arrêté interruptif de travaux en date du 14 novembre 2023,

A R R E T E

Article 1 : L'arrêté en date du 10 novembre 2023 est RAPPORTE.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et/ou contre décharge par un agent assermenté au bénéficiaire des travaux susvisés.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Commissaire divisionnaire de la Police Nationale d'Enghien Montmorency ;
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Margency ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal d'Eaubonne ;
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Margency ;
- Le service technique de la Mairie de Margency.

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.**

Fait à Margency, le 18 décembre 2023

Le Maire,

Thierry BRUN

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : *18/12/23*.

Mis en ligne et/ou notifié le : *18/12/23*.

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le *18/12/23*

La présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20231218-ARRETE2023-060-A1
Date de télétransmission : 18/12/2023
Date de réception préfecture : 18/12/2023